



NOTE DE SYNTHESE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

LIMINAIRE

Expérimenté depuis 2021 dans certaines communes, le **Compte Financier Unique (CFU)** doit remplacer le Compte Administratif entre 2024 et 2026 selon application de **l'article 205 de la loi de finances pour 2024**. Ce document résulte de la fusion entre le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG) et devient un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. **Il a pour vocation de :**

- **rationaliser et moderniser l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprimer les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- **présenter une information enrichie** grâce au rapprochement, au sein d'un seul document, de budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- **simplifier les processus administratifs** entre l'ordonnateur et le comptable grâce à la dématérialisation, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La commune de Pougues-les-eaux a opté pour le passage au CFU dès 2024.

La règle définie par l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose toujours aux communes « **Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au CFU comme au CA, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.** »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : **annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.**

SOMMAIRE

SYNTHESE GLOBALE – MOT DU MAIRE.....	p 2/16
1. LES RESULTATS DE 2024.....	p 3/16
2. DETAIL DE COMPTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	p 4/16
2.1 En dépenses.....	p 4/16
2.2 En recettes.....	p 7/16
3. DETAIL DE COMPTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	p 10/16
3.1 En dépenses.....	p 10/16
3.2 En recettes.....	p 12/16
4. LES RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025.....	p 14/16
ANNEXE => SCHEMAS.....	p 15/16

SYNTHESE GLOBALE – MOT DU MAIRE

Au-delà d'un simple exercice comptable, ce **budget est la représentation des réalisations 2024**, dans la continuité de **nos politiques au service des Pouguois et de notre ville**.

Depuis 2020, plusieurs périodes difficiles financièrement se sont succédées (entre pandémie, crise énergétique et inflation importante); ces imprévus ont conduit à intégrer de nouvelles contraintes financières impliquant une contraction significative de l'autofinancement local.

Dans ce contexte, nous avons cherché à **réinventer la gestion locale** et avons innové dans un **modèle qui permette de poursuivre le cap fixé autour de nos ambitions puisque, malgré les aléas, les investissements suivent leur cours**.

L'année 2024 a été marquée par la stagnation à un niveau élevé des prix de l'énergie et par un ralentissement significatif de l'inflation par rapport aux années précédentes, même si elle reste encore élevée (**+2% vs +4,9% en 2023 et 5,2% en 2022**).

Malgré ces difficultés et avec la **volonté politique de ne pas augmenter les taux de taxe communale**, les finances de la commune confirment leur stabilité, amorcée en 2023 ; ce qui conforte la décision de gestion au plus juste autour du slogan **« toujours innover pour une efficience renforcée »**.

Ce mode de gestion a permis par exemple l'installation de vidéoprotection réalisée sur fonds propres de la commune puisque l'Etat, qui devait en subventionner 80%, a décidé en octobre dernier de reporter en 2025 l'aide à cet investissement pour toutes les collectivités ; à Pougues, les élus ont estimé prioritaire cet investissement sur le thème de la sécurité. Certes, c'est un choix qui a conduit à reporter d'autres investissements (*dont la rénovation des terrains de tennis qui n'aura lieu qu'en 2025*) ; il est à noter que pour 2024, toutes les factures de fonctionnement reçues en décembre ont été réglées sur l'année.

Le compte financier unique est clôturé de manière très satisfaisante au vu du contexte environnemental. La construction du budget prévisionnel 2025 s'annonce encore plus compliquée.

Le modèle créé s'avère :

- **responsable sur le plan humain**, pour l'amélioration constante de la qualité de vie des Pouguois, une priorité affirmée : les dépenses sont orientées vers le développement des services aux Pouguois (des structures de la petite enfance aux seniors, un espace France Service qui a traité plus de 2 000 dossiers, près de 600 cartes d'identités ou passeports ont été édités...) ;
- **responsable sur le plan du développement économique**, avec des investissements massifs pour développer l'attractivité de notre commune, tout en réalisant d'importants travaux de voiries ;
- **responsable sur le plan financier** comme en témoignent tous les efforts d'économies réalisés ;

et nous le faisons perdurer

1. LES RESULTATS 2024

FONCTIONNEMENT 2024			
Dépenses totales	3 895 892,59€	Dépenses réelles	3 840 465,46€
Recettes totales	4 658 377,44€	Recettes réelles	4 633 635,58€
Résultat de fonctionnement	762 484,85€		
INVESTISSEMENT 2024			
Dépenses totales	1 205 253,94€	Dépenses réelles	1 150 897,76€
Recettes totales	2 534 492,82€	Recettes réelles	2 449 451,37€
Résultat d'investissement	1 329 238,88€		

PM RESTE 2023	
FONCTIONNEMENT RECETTES	828 416,29€
INVESTISSEMENT DEPENSES	1 302 553,41€

Qui sont inclus ci-dessous aux chapitres respectifs

FONCTIONNEMENT	2024	PM 2023	PM 2022	PM 2021	PM 2020
Dépenses	3 895 892,59€	3 477 383,68€	3 364 K€	3 134K€	2 956K€
Recettes	5 486 793,73€	5 714 313,44€	4 463 K€	4 617K€	4 222K€
Résultat de fonctionnement	1 590 901,14€	+2 236 929,76€	+1 099 K€	+1 483K€	+ 1 266K€
INVESTISSEMENT			2022	PM 2021	PM 2020
Dépenses	2 507 807,35€	2 862 105,51€	4 904K€	3 092K€	2 178K€
Recettes	2 534 492,82€	1 559 552,10€	4 479K€	2 566K€	1 949K€
Résultat d'investissement	26 685,47€	-1 302 553,41€	-425K€	-526K€	-229K€
Résultat cumulé des 2 sections (avec reprise des résultats 2022)	+1 617 586,61€	+ 934 376,35€	+675€	+957K€	+1 037K€

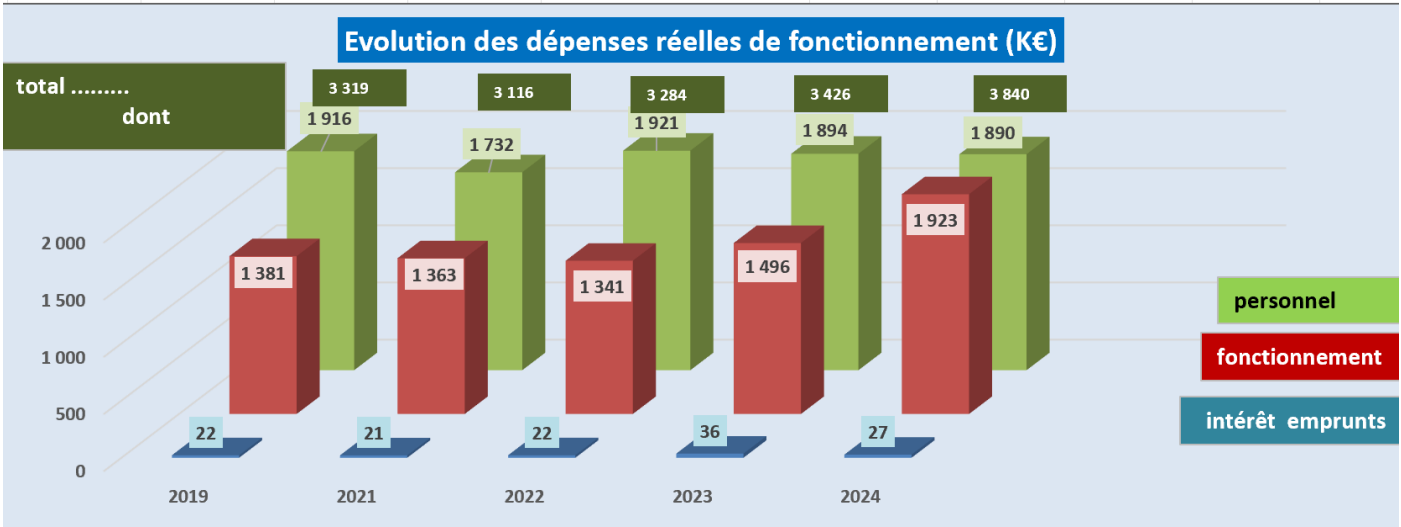
RESTES A REALISER 2025 (RAR) viennent s'ajouter aux données 2024	
Dépenses de fonctionnement	0
Recettes de fonctionnement	0
Dépenses d'investissements	666 070,18€
Recettes d'investissements	213 083€
Résultat restes à réaliser	- 452 987,18€

CA 2024 avec RAR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
Dépenses	3 895 892,59€	3 173 877,53€	7 069 770,12€
Recettes	5 486 793,73€	2 747 575,82€	8 234 369,55€
Résultat 2024 (Recettes – dépenses)	1 590 901,14€	-426 301,71€	1 164 599,43€

2. DETAIL DES PRINCIPAUX COMPTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 En dépenses

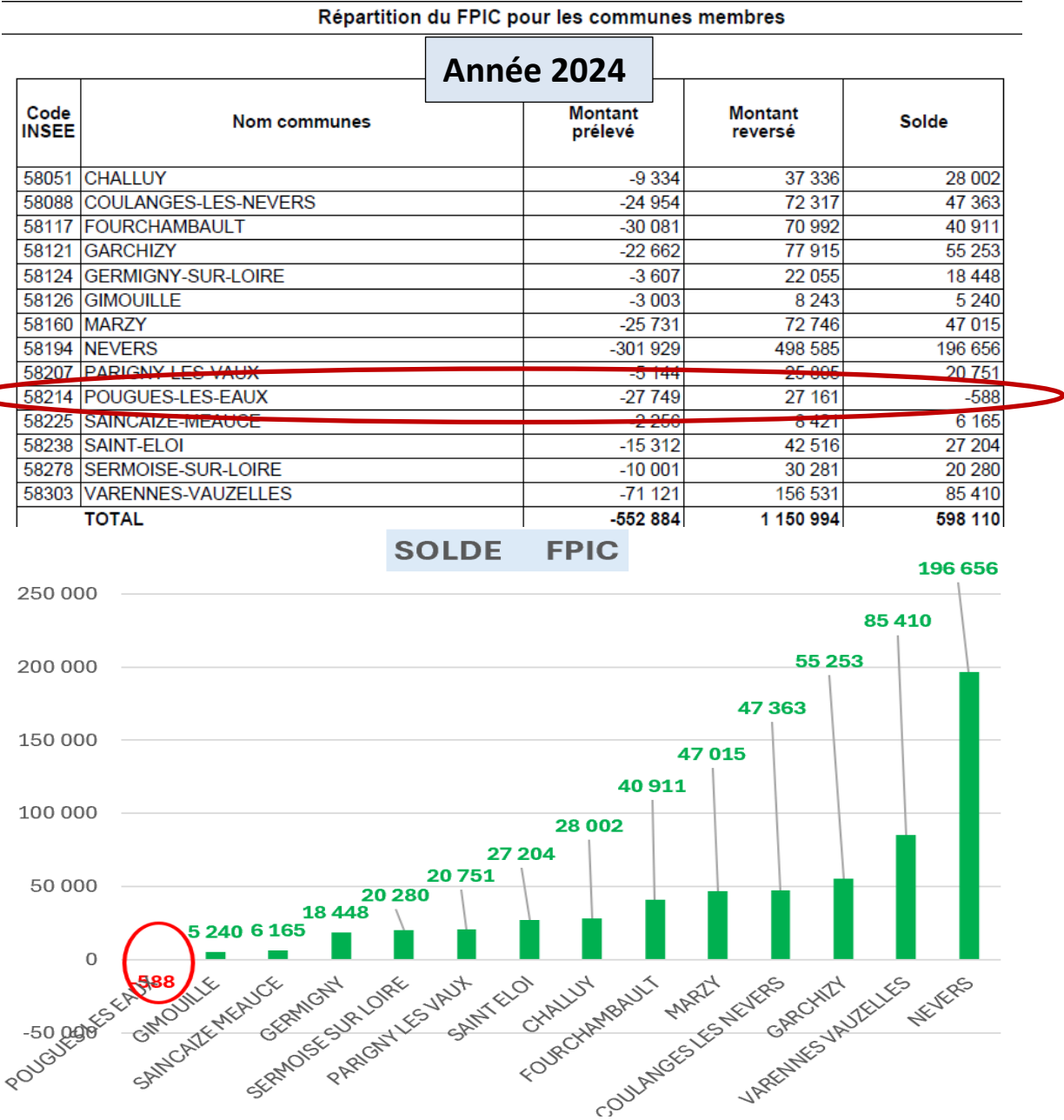
Imputation (€)	Réalisé 2019	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024 (yc reste 2023)
Dépenses de fonctionnement (€)	3 333 284	3 133 728	3 363 800	3 477 384	5 217 130	3 895 893
	Dont dépenses réelles de fonctionnement					
014 Atténuation de produit	142 338	32 746	26 378	42 530	39 973	28 271
011 Charges à caractère général	963 815	1 068 861	1 017 900	1 176 885	1 682 789	1 577 584
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 916 121	1 732 241	1 920 917	1 894 515	1 933 571	1 890 425
65 Autres charges de gestion courante	274 794	259 621	296 741	277 010	344 410	315 599
66 Charges financières	22 316	20 753	22 539	36 026	30 000	27 060
67 Charges exceptionnelles	0	0	0	0	2 527	1 527
68 Provisions sur non recouvré	0	0	0	0	12 000	0



Chapitre 014 : Il s’agit de la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC). C’est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées en fonction, entre autres, du potentiel financier par habitant.

Pour 2024, la commune a versé 27,8K€ contre 27,2K€ en recettes. IL est à noter que chaque année, Pougues, au vu des recettes du casino, intégrées au potentiel financier et fiscal par habitant est la seule commune à verser plus et recevoir moins.

La différence entre les 27,8K€ du FPIC et les 28,3K€ du chapitre 14 correspond au remboursement du déficit du casino sur un spectacle (conformément à la Délégation de Service Public)



Chapitre 011 : Il s’agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d’affranchissement, contrats de maintenance, primes d’assurance, fournitures et travaux pour l’entretien des bâtiments, de la voirie...

Si les dépenses à caractère général ont baissé :

- En 2019 : cf très peu de travaux réalisés
- En 2020 : cf crise sanitaire qui a engendré une baisse des dépenses d’électricité et de gaz compte tenu de la fermeture de divers bâtiments communaux, des travaux d’entretien de bâtiments publics et de voirie non réalisé et l’annulation des séjours de vacances)

elles ont à nouveau augmenté en 2021 avec une stabilité en 2022 pour augmenter à nouveau en 2023 (+15%)

En 2024, l’augmentation globale est de 12% soit près de 400 000€

NB : Cette augmentation est à pondérer en fonction des reports qui ont lieu d'une année sur l'autre : en réalité il s'agit d'une augmentation réelle d'environ 170 000€

Les principaux poste d'augmentation sont, sans surprise :

- **L'alimentaire : +54 000€, certes dû à l'augmentation des coûts et au nombre d'enfants accueillis, y compris la classe UEEA ;**

NB : en 2024 toutes les factures ont été réglées sur l'année alors qu'en 2023, la facture du mois de décembre n'avait pas été reçue donc basculée sur 2024.

- **L'énergie : +85 500€ qui avait déjà augmenté de 28 000€ entre 2022 et 2023 ... ;**
 - o Malgré le passage en LED de l'éclairage public (aucune augmentation par rapport à 2022)
 - o Malgré la fermeture de plusieurs bâtiments énergivores
 - o **En prenant en compte le coût de l'électricité dédié à la piscine de 23K€ en 2024**

NB : en 2024, il a été réglé la facture de 2023 reçue en janvier de 20K€

- **Les fournitures scolaires ont augmenté de 2 700€ soit 25%;** au-delà du coût du papier, cette augmentation est due à l'augmentation du nombre d'enfants. Ce qui est un point très positif.

En complément, les contrats de prestation de service ont augmenté de +347 000€

- o prestation camping de 48 000 € à 56 000€ avec une ouverture plus longue
- o prestation piscine de 188 000€

NB : le coût de la prestation piscine de 2023 (167 000€) a été intégré au compte de 2024 du fait de la non-réception de la facture en 2023

Chaque dépense est étudiée à partir de plusieurs devis et validée ou refusée par bon de commande ; si cette méthode est **certes chronophage pour les élus valideurs**, elle permet d'assurer une stabilité des dépenses sur plusieurs comptes dans un environnement inflationniste.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les charges de personnel avec une somme globale de 1 890 K€ contre 1 894 K€ en 2023 et 1 920K€ en 2022; il s'agit donc d'un maintien de stabilité des coûts malgré plusieurs augmentation sur la masse salariale (salaires, URSSAF, prestation forfaitaire médecine du travail et centre de gestion, attribution d'une enveloppe de CIA annuelle de 30K€,...)

Et pourtant, plusieurs agents ont quitté la collectivité, certains ont été remplacés ; des « tuilages » ont même été réalisés.

C'est un gain potentiel de plus de 120 000€ qui a été réalisé avec les réductions d'effectifs depuis 2020.

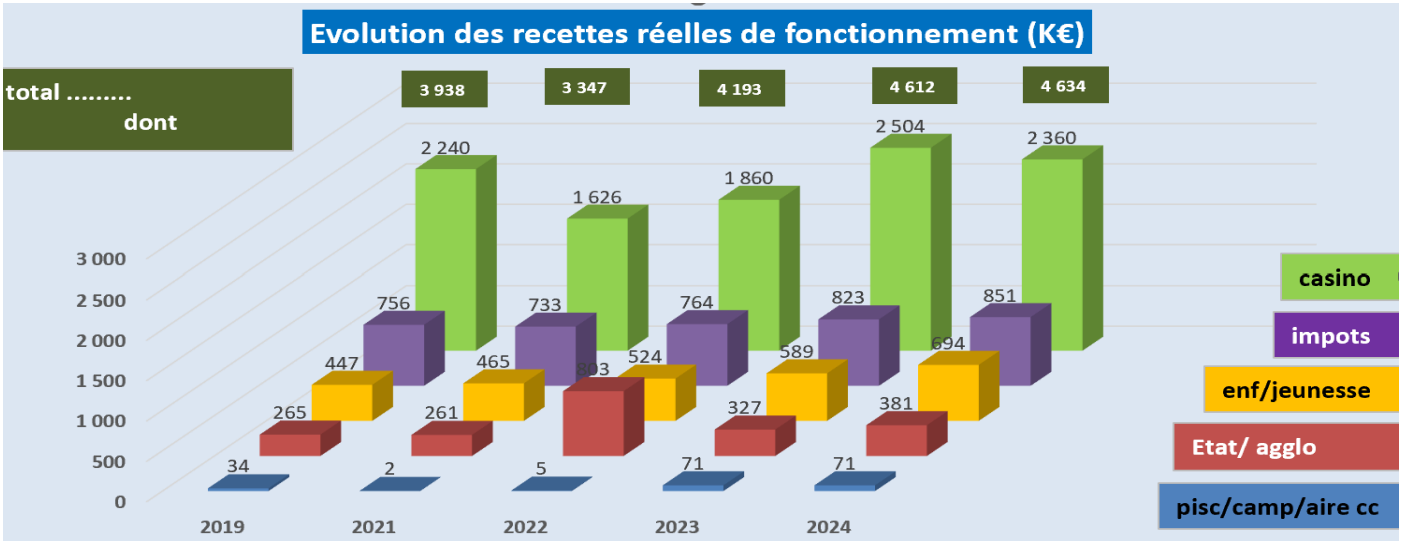
La stabilisation de ce poste a été possible par l'implication forte des élus qui ont en partie assuré certaines missions et par les diverses réorganisations à chaque départ de la collectivité

Chapitre 65 : Ce chapitre comprend entre autres, la dotation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), les subventions aux associations et les indemnités des élus ; l'augmentation par rapport à 2023 correspond au remboursement du filet de sécurité à hauteur de 51K€, dont la commune n'a pu bénéficier.

Chapitre 66 : Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts

2.2 En recettes

Imputations	Réalisé 2019	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024 (yc reste 2023)
Recettes de fonctionnement (€)	3 956 581	4 617 305	4 463 064	5 714 313	5 221 130	5 486 794
Dont recettes réelles de fonctionnement						
013 Atténuations de charges	95 354	93 924	42 513	47 648	15 447	15 670
70 Produits services ventes div	244 378	186 381	222 957	336 265	347 700	362 865
73 Impôts et taxes	3 179 519	2 395 110	2 898 819	3 596 625	3 451 453	3 536 022
74 Dotations, subventions et participations	37 871	613 265	925 497	509 816	480 564	599 414
75 Autres produits de gestion courante	46 991	58 392	94 101	91 634	80 550	110 872
77 Produits spécifiques			9360	30 152	9 000	8 793



Chapitre 013 : Ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations et charges :

- des agents titulaires à la suite des arrêts de travail « maladie » et « accidents du travail » par l’assurance personnel
- des contrats dits « aidés »

Chapitre 70 : Sont enregistrés à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), prestations de services (services périscolaires) et produits afférents aux activités annexes (redevance d’occupation du domaine public).

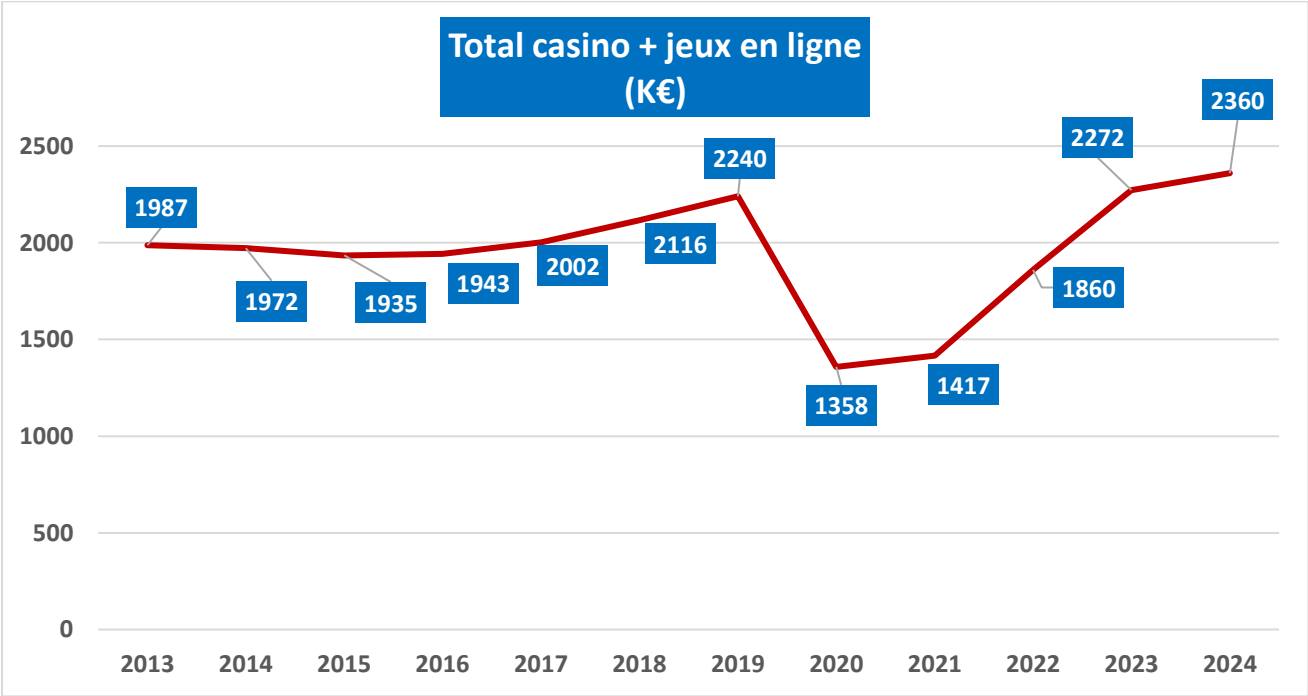
Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire et la crèche qui sont , pour 2024 d'environ 250 000€ ; à comparer à 229K€ en 2023, 180K€ en 2022, 170K€ en 2021 et 140K€ en 2020, renouant ainsi avec les résultats d'avant COVID et avec un nombre plus important d'enfants à gérer : **la fréquentation des services périscolaires, du restauration scolaire et de l'accueil de loisirs** nous a conduits à revoir les organisations, en particulier au restaurant scolaire avec la mise en place de deux services. Il est à noter en effet :

- une augmentation du nombre d'enfants accueillis au-delà des 7 enfants de la classe UEA avec l'arrivée de nouvelles familles chaque année
- une augmentation de la fréquentation des services périscolaires de garderie et de restaurant scolaire

A noter une hausse des recettes au camping, avec une ouverture plus large (48 000€ contre 35000 € en 2023) et **une baisse des recettes à la piscine**, avec une fermeture tout le mois de juillet à la suite des inondations (23 000€ contre 36 000€ en 2023).

Chapitre 73 : Ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale dont :

- **Le prélèvement du produit des jeux** semble avoir retrouvé le trend d'avant COVID ; la prudence va cependant s'imposer chaque prochaine année du fait que cette recette représente plus de 60% des recettes totales...
- La somme perçue est de **2 360 236€ en 2024** contre 2 272 799€ en 2023. *On constate que la baisse des recettes sur juillet compte tenu des inondations n'a que peu impacté le résultat annuel (159K€ en juillet 2024 contre 172K€ en juillet 2023)*



- **Les taux d'imposition communaux** n'ont pas évolué depuis 2011.
- **Le FPIC en recettes** (cf chapitre 2.1 dépenses).

Chapitre 74 : Ce chapitre inclut les diverses dotations de l’Etat, en diminution constante depuis 2013
A noter qu’au vu du nombre d’habitants qui augmente à nouveau, *la commune a perçu 11 600€ de plus qu’en 2020, ce qui montre tout l’intérêt d’une augmentation de notre population.*

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DGF (dot. forfaitaire)* (€)	329 540	289 527	207 269	128 865	61 604	33 502	2 280	950	0	0	326	0
DSR** (€)	67 145	62 470	58 944	55 818	53 354	50 729	47 987	45 534	50 683	56 585	58 168	58 695

*Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation forfaitaire) : a pour but d’assurer aux collectivités des ressources relativement stables et prévisibles d’une année sur l’autre ; la baisse de la DGF à Pougues est constante depuis 2013, date à laquelle les produits des jeux du casino ont été intégrés à la richesse par habitant.

****Dotation de Solidarité Rurale** : La **dotation de solidarité rurale** est attribuée pour tenir compte, d’une part, des charges que supportent les communes **rurales** pour maintenir un niveau de services suffisant, et d’autre part, de l’insuffisance de leurs ressources fiscales.

A noter : En année de fonctionnement « classique » (hors fermeture du casino), la commune n’est pas éligible à la DETR (Dotation des Equipements pour les Territoires Ruraux) ; le calcul est réalisé sur les bases N-2 ; par conséquent, en 2023, Pougues était éligible et a pu bénéficier de cette dotation pour la rénovation du toit de l’école maternelle.

Chapitre 75 : Par autre produits de gestion courante, il est entendu essentiellement les loyers perçus sur l’année.

Ces loyers sont passé de 38K€ en 2022 à 72,5K€ en 2023 pour atteindre 77,1K€ en2024 (entre loyers de commerçants, des professionnels de santé, des particuliers, et les diverses locations de salles pour activités extérieures dont zumba, musicothérapie et rifles)

3. DETAIL DES PRINCIPAUX COMPTES DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

3.1 En dépenses

Imputations	Réalisé 2019	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024
Dépenses d'investissement (€)	2 345 949 (hors RAR)	3 092 063 (hors RAR)	4 903 801 (hors RAR)	2 862 106 (hors RAR)	4 018 941	1 205 254 (yc reste 2023) (hors RAR 2024)
Dont dépenses réelles d'investissement						
16 Emprunts et dettes assimilées	63 129	72 945	101 432	952 079	142 010	141 779
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	360	194 617	69 234	14 842	109 502	35 929
204 pluvial Agglo	0	0	33 001	16 501	317 000	16 501
21 Immobilisations corporelles	2 217 027	1 552 785	1 047 070	336 469	1 854 058	862 386
23 Immobilisations en cours	0	734 752	2 919 632	1 114 685	146 806	94 303

Chapitre 16 : Ce chapitre inclut les remboursements de capital d'emprunt
Il inclut pour cette année l'échéance de décembre 2024 des différents prêts. Ce poste est en baisse en comparaison de 2023 puisqu'il avait été réalisé un prêt relais qui avait été remboursé dans l'année.

Chapitre 20 : Ce chapitre inclut les frais liés aux documents d'urbanisme, les frais d'études divers liés à des investissements, les frais d'insertions (annonces légales administratives), les frais liés aux logiciels.
On y retrouve ainsi le solde des frais liés au Plan Local d'Urbanisme, les frais d'études liés à la réhabilitation de l'avenue Conti et de la rue Pidoux ; Les études liées à la réhabilitation de la gentilhommière seront réglées sur le budget 2024.

Chapitre 204 : Ce chapitre correspond au dû annuel à Nevers Agglomération sur le pluvial

Chapitre 21 : Y sont inclus les frais liés aux cimetières (achats cavurnes, colombariums, ...), tous les aménagements publics et de voiries, les travaux dans les différents bâtiments communaux, ...
Ce sont 862K€ réellement dépensés sur les 1 800K€ prévus au budget prévisionnel. La différence de 1 000K€ est due

- à des lignes d'écritures non réalisées, pour exemples
 - 374K€ pour le poste voirie (dont 330K€ à devoir à Eurovia pour la fin des travaux sur le parking Conti à venir après le traitement des supports de charge de la cuve enterrée et 44K€ dépensé et non facturé en 2024 pour la rue des Montmenades) qui seront reportés en « Restes à Réaliser » sur 2025
 - 16K€ dépensés sans réception de factures sur les bâtiments publics (essentiellement vestiaires gymnase, chaudière poste, toiture maternelle) qui seront reportés en « Restes à Réaliser » sur 2025

- près de 190K€ non réglés au SIEEEN pour travaux réalisés et non encore facturés et les travaux d'éclairage public réalisés en 2023 et 2024 à terminer et non encore facturés qui seront reportés en « Restes à Réaliser » sur 2025.
- A des travaux non encore engagés et reportés en 2025, pour exemples
 - Sur les 700K€ en prévision au budget prévisionnel pour l'avenue Conti, 300K€ ont été dépensés ; si 330K€ restent à devoir à Eurovia pour sa prestation à terminer sur le parking, il reste 70K€ qui avaient été affectés à des aléas de chantier ... ce qui peut s'avérer nécessaire et qui sera acté au BP 2025.
 - 60K€ non réalisés par le SIEEEN sur un renforcement de réseau électrique qu'il affectera certainement en 2025
 - 35 K€ prévus pour la réfection de l'étanchéité de la toiture des services techniques non réalisée et reportée en 2025
 - 11K€ prévus pour la réfection des sanitaires et des circulations au gymnase non réalisés et reportés en 2025
- A des travaux qui sont annulés ou qui ont coûté moins cher, pour exemples
 - 45K€ de voirie lourde non réalisée à la suite de la demande d'annulation de l'entreprise AEP
 - 70K€ économisés sur la réfection de la toiture de la maternelle par un changement d'entreprise et par une réalisation conjointe entreprise/régie
 - Une surestimation des travaux des vestiaires des chanternes (9K€ contre 16K estimés alors que seuls 4K€ ont été dépensés)

Détail chapitre 21

		BP 2024	Réalisé 2024
2111	Terrains nus	0	577
2115	Terrains bâtis	0	34
2116	Cimetières	0	0
2128	Agencements aménagts	64 500	25 225
2131	Bâtiments publics	536 942	348 870
2132	Immeubles de rapports	3 676	7 633
2138	Autres constructions	0	595
2151	Réseaux de voirie	745 000	301 445
2152	Installations de voirie	0	6 623
21538	Réseaux	338 090	39 158
2156	Mat outill incendie défense civile	2 140	0
2157	Mat outill technique	0	2547
2158	Autres inst matériel outill technique	12 000	5 304
2182	Matériel de transport	67 196	64 197
2183	Matériel informatique	23 014	2 912
2184	Mobilier/ mat bureau	1 000	5 016
2188	Autres immobilisations corporelles	60 500	52 251
	TOTAL	1 854 058	862 386

Chapitre 23 : Par immobilisations en cours, on entend « travaux en cours de réalisation ». Y sont inclus les frais de construction ;

94 K€ ont été dépensés sur les 147K€ prévus au budget prévisionnel

La différence est due à la somme dédiée aux reprises de concessions non réalisées par manque d'entreprise spécialisée.

3.2 En recettes :

Imputations	Réalisé 2019	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024
Recettes d'investissement (€)	1 882 822	2 565 731	4 479 181	1 559 552	4 001 432	2 534 493
Dont recettes réelles d'investissement						
10 Dotations, fonds divers et réserves	796 432	470 435	155 256	274 541	608 000	596 224
1068 Excédent fonct capitalisé	654 377	0	1 272 417	0	1 408 513	1 408 513
13 Subventions d'investissement	235 271	750 679	1 024 398	1 234 143	690 546	443 639
165 Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	450	1 010	1 075
16 Emprunts et dettes assimilées	0	1 000 000	1 800 000	0	0	0

Compte 10 : Le FCTVA perçu (590 563€) est inférieur à la somme estimée (600 000€) du fait d'un changement de règles dans les remboursements de la TVA.

La taxe d'aménagement perçue (5 661€) est inférieure à la prévision, légèrement surestimée (8 000€)

Notons que les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques, correspondant à la plupart des demandes, ne donnent pas accès à la taxe d'aménagement.

Compte 13 :

En ce qui concerne les aides de l'Etat :

- **Pour la DETR**, qui a pu être obtenue au vu des baisses de recettes du casino en 2022, le fléchage était de 81 410€ ; la commune a déjà perçu 46 000€ ; par contre, au vu des réflexions et des choix sur la gestion des travaux, et par conséquent du « non dépensé », il restera environ 14 500€ à percevoir en « *Restes à Réaliser* »
- **Pour la DSIL**, fléchée sur l'avenue Conti à hauteur de 197 977€, la commune a perçu près de 60 000€ sous forme d'avance ; il restera donc un peu plus de 138 500€ à percevoir en « *Restes à Réaliser* »
- **Pour l'installation de vidéoprotection**, Il avait été acté une subvention de 13 000 €, que l'Etat a finalement décidé en octobre 2024 de n'attribuer à aucune commune française

En ce qui concerne les aides du département, la commune a bien perçu le reste de la dotation « piscine » à hauteur de 3 241€ ; au final, elle n'a perçu que 136 000€ sur les 140 000€ issus du contrat cadre avec Nevers Agglomération compte tenu de dépenses non éligibles.

La commune n'a pas perçu les 60 000€ fléchés sur l'avenue Conti puisque les travaux ne sont pas terminés.

En ce qui concerne Nevers Agglomération, les 50 000€ restants sur la dotation « piscine » ont bien été perçus

En ce qui concerne les subventions européennes (fonds leader) dédiés à la transformation de la Caisse d'Epargne, elles avaient été fléchées au début du dossier à 75 000€, il a été annoncé une baisse à hauteur de 65 000€ (somme intégrée au budget prévisionnel) ; c'est finalement 53 117€ qui ont été perçus.

En ce qui concerne la CAF, les dotations sont identiques aux prévisions soit 62 718€

Compte 16 : Nous n'avons pas eu recours à l'emprunt puisque notre autofinancement s'est avéré suffisant

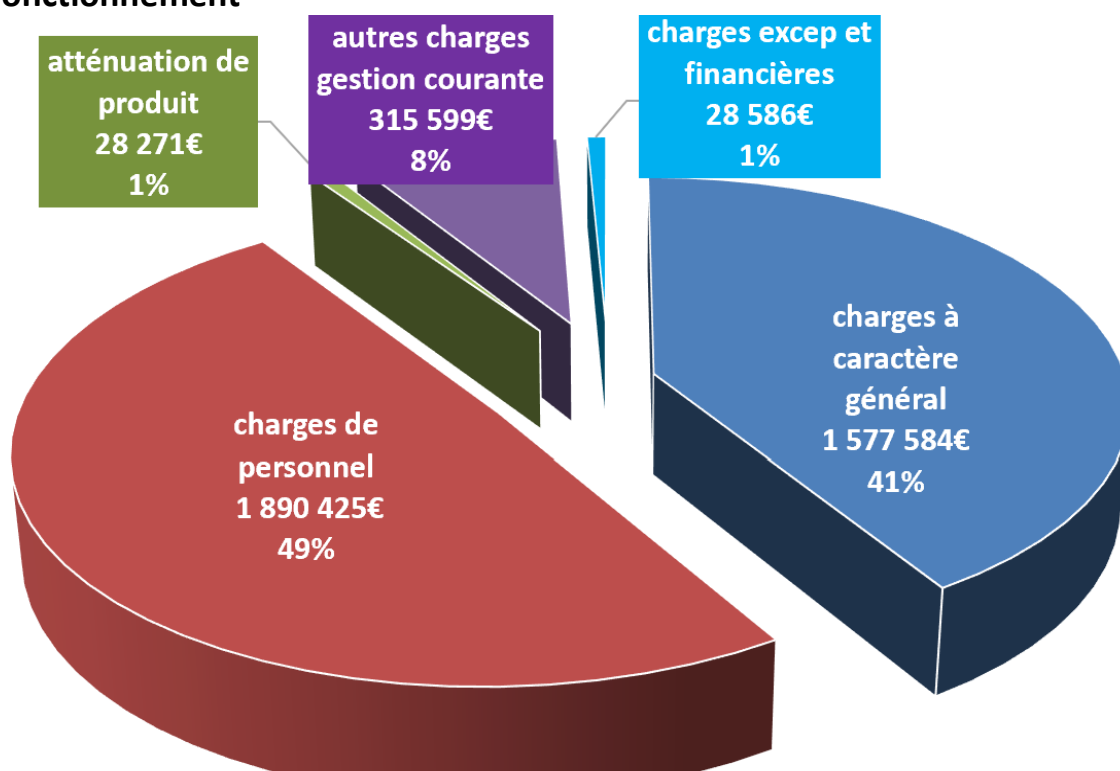
4. RESTES A REALISER

Les « Restes à Réaliser », uniquement en investissement, correspondent à des engagements de travaux signés et non encore réalisés pour un total de

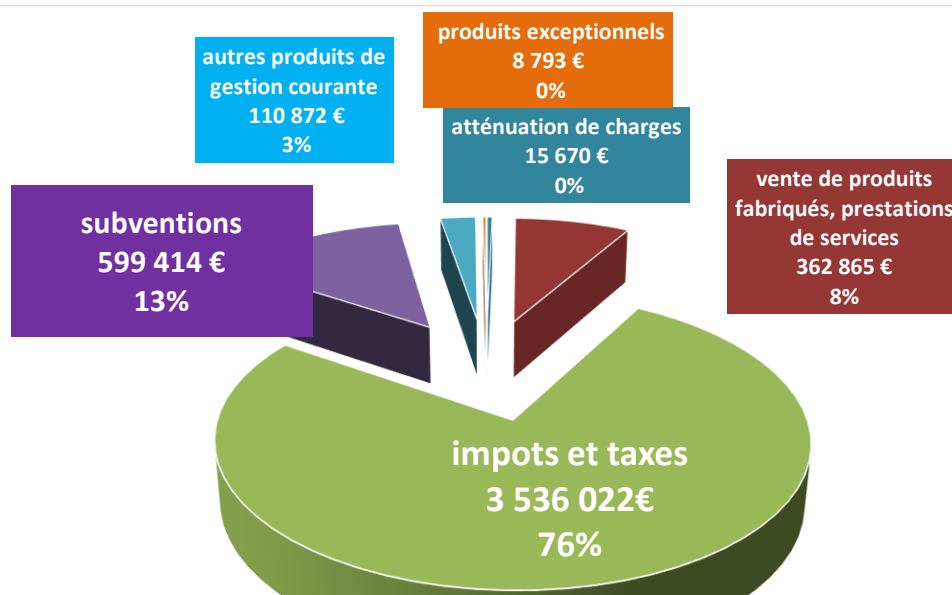
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
		660 070,18	213 093
20	Immos incorporelles	73 550	
203	<i>frais d'études</i>	73 550	
21	Autres immobilisations financières	592 520,18	
212	<i>Agencement-aménagement de terrain</i>	1 044	
2131	<i>Bâtiments publics</i>	17 875,72	
2151	<i>Réseaux de voirie</i>	379 202,45	
21538	<i>Autres réseaux</i>	185 555,97	
2156	<i>Matériel outillage incendie</i>	2 138,4	
2158	<i>Autres installations matériel technique</i>	1 203,64	
2182	<i>Matériel de transport</i>	3 000	
2188	<i>autres immobilisations corporelles</i>	2 500	
13	Subventions d'investissement		213 083
1323	<i>Département</i>		60 000
13461	<i>DETR</i>		14 500
13462	<i>DSIL</i>		138 583

➤ **ANNEXE => SCHEMAS BUDGETAIRES**

En fonctionnement



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024
3 840 465 €



RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024
4 633 636 €

En investissement

